



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

Division des Elèves et de la Vie Scolaire

Bureau
n° 227
Affaire suivie par :
Françoise POUTEAU
Tél : 02 36 15 11 03
Mél : ce.dvs28@ac-orleans-tours.fr

Chartres, le 29 janvier 2024

La Directrice académique des services de l'Éducation
nationale d'Eure-et-Loir

15 place de la République
28019 Chartres Cedex

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des écoles élémentaires du département
- pour attribution -

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation Nationale chargés
des circonscriptions du 1^{er} degré
- pour information -

**Objet : classes à horaires aménagés arts plastiques à recrutement départemental
au collège Jean Moulin de Chartres
rentrée 2024**

Le Collège Jean Moulin de Chartres accueille une structure de **Classe à horaires aménagés arts plastiques**.

L'objectif principal de la classe à horaires aménagés arts plastiques est de dynamiser la discipline et de permettre à chaque élève de disposer d'un temps plus long pour développer une sensibilité à l'art.

Les collégiens pourront ainsi :

- Fréquenter les expositions et découvrir un artiste, une œuvre, un courant artistique ;
- Développer l'aptitude à l'expression et le goût de la création à partir d'une pratique construite et diversifiée intégrant analyse et production ;
- S'approprier des œuvres d'art inscrites dans l'histoire de l'art, connaître le patrimoine culturel de la région ;
- Découvrir les métiers liés à l'art ;
- Partager des moments d'échanges avec des artistes

Un autre objectif est de permettre à certains élèves fragiles sur le plan scolaire de s'épanouir grâce à une proposition pédagogique plus proche de leurs envies. Les effets attendus sont nombreux :

- Redynamiser la culture artistique d'un public parfois démunie de toute référence en la matière
- Enrichir de façon inédite l'offre pédagogique de l'établissement
- Rendre l'élève acteur de son parcours scolaire en développant sa créativité, son esprit d'initiative et d'autonomie.

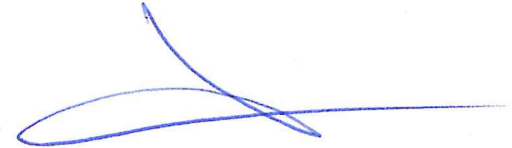
Je tiens à préciser la nécessité de disposer pour tout élève candidat :

- d'un avis circonstancié de votre part, sur la base du bilan de scolarité effectué par le conseil des maîtres.

Les dossiers sont à retourner, dûment complétés à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale -division des élèves et de la vie scolaire- pour le 18 mars 2024.

Vous voudrez bien informer les familles de tous vos élèves de CM2 de l'existence de cette classe.

**Pour la Directrice Académique
et par délégation
La Secrétaire Générale**



Floriane DUGUET

Copie :

Collège Jean Moulin - CHARTRES